

FLNS  
Luxembourg



Fédération Luxembourgeoise  
de Natation et de Sauvetage

3, route d'Arlon — L-8009 Strassen

☎ (+352) 43.50.89 — 📠 (+352) 42.91.14 — ✉ flns@flns.lu

LU<sup>EMBOURG</sup>  
LET'S MAKE IT HAPPEN

# Le chemin des piscines à l'heure du déconfinement

Amendement au protocole général du 12 mai 2020

30 octobre 2020

### 7.6.3 Natation

#### Compétitions

- Les clubs pourront organiser leurs compétitions telles que reprise dans le calendrier de la saison
- Un maximum de 100 athlètes est permis par session de compétition. les personnes d'encadrement : entraîneurs, juges, bénévoles, ... ne compte pas dans ce calcul.
- Les athlètes hors de l'eau devront être assis avec une distance de 2m l'un de l'autre
- Pour les athlètes le port du masque est obligatoire jusqu'à la mise à l'eau
- Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes d'encadrement : entraîneurs, juges, bénévoles, ...
- Un protocole spécifique / Règlement devra être soumis à la FLNS pour approbation
- Pour les compétitions FLNS, le club organisateur devra soumettre un protocole spécifique

#### Occupation des couloirs en entraînement

- Un nombre maximum de 4 athlètes par couloir sont permis dans un bassin de 25m. Il est possible d'installer des murs mobiles dans un couloir pour un bassin de 50m, créant ainsi 2 couloirs de 25m. Ceci permettra de faire nager 2 groupes de 4.
- Le port du masque est obligatoire pour les entraîneurs, ainsi que les athlètes. Ces derniers l'enlèveront à la mise à l'eau.

### 7.6.4 Natation synchronisée

- Les athlètes pourront s'entraîner en duo ou en équipe, avec un maximum de 4 athlètes, tel que la pratique de la natation synchronisée le prévoit
- Le port du masque est obligatoire pour les entraîneurs, ainsi que les athlètes. Ces derniers l'enlèveront à la mise à l'eau.

#### Compétitions

- Les clubs pourront organiser leurs compétitions telles que reprise dans le calendrier de la saison
- Un maximum de 100 athlètes est permis par session de compétition
- Les athlètes hors de l'eau devront être assis avec une distance de 2m l'un de l'autre
- Pour les athlètes le port du masque est obligatoire jusqu'à la mise à l'eau
- Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes d'encadrement : entraîneurs, juges, bénévoles, ...

### 7.6.5 Water-Polo

- Les groupes d'entraînement seront constitués de maximum 4 joueurs
- Les contacts entre joueurs dans l'eau sont permis, comme le prévoit la pratique du Water-Polo, au sein d'un même groupe de 4 joueurs.
- Le port du masque est obligatoire pour les entraîneurs, ainsi que les athlètes. Ces derniers l'enlèveront à la mise à l'eau.
- Aucune compétition, ou simulation, n'est possible suivant les restrictions en vigueur